

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine nommant des Membres du Comité Consultatif des Travaux Publics.

ÉTUDES HISTORIQUES :

Le Théâtre dans la Principauté de Monaco depuis le dix-septième siècle. (Suite.)

PARTIE OFFICIELLE

N° 2611.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article premier de l'Ordonnance du 15 avril 1911 sur le Comité Consultatif des Travaux Publics ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés, pour un an, Membres du Comité Consultatif des Travaux Publics :

MM. Batard-Razelière, ingénieur en chef des Travaux du Port ;
Alexandre Médecin, entrepreneur de travaux publics ;
Ido Bulgheroni, entrepreneur de travaux publics ;

en remplacement de MM. Robellaz, Franz Bulgheroni et Jean Bonafède dont le mandat est expiré.

ART. 2. — Notre Ministre d'État est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Saint-Girons (Ariège), le dix-huit août mil neuf cent dix-sept.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'État,
Signé : FR. ROUSSEL.

Pour exécution :
Le Ministre d'État,
Signé : E. FLACH.

ÉTUDES HISTORIQUES

LE THÉÂTRE DANS LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO
depuis le XVII^e siècle.

(Suite)

La Vie du Prince Florestan.
Son mariage (1816).

L'aïeule de la princesse Caroline était une vraie sainte ; c'est une grande et belle figure qui mérite de ne point être oubliée. Voici ce que dit à son sujet le *Dictionnaire Encyclopédique de la France*, par M. Ph. Le Bas (tome X, p. 149), ouvrage compris dans l'importante série publiée par Firmin Didot, sous le titre général *L'Univers, histoire et description de tous les peuples* :

« Restée veuve de bonne heure, elle renonça

pour toujours aux plaisirs du monde, et se consacra tout entière à des œuvres de charité et de piété. Liée avec Vincent de Paul, elle eut une part importante à la création des nombreux établissements de charité qui signalèrent la vie de ce saint apôtre. Ils fondèrent ensemble l'institution des sœurs de charité appelées *Sœurs grises*. Mise à la tête d'une communauté de cet ordre établie à Paris, madame Legras, oubliant le luxe et la délicatesse dans lesquels elle avait été élevée, se dévoua avec la plus entière abnégation au soin des malades. L'œuvre de Vincent de Paul s'étendant ensuite de plus en plus, elle eut à répandre ses bienfaits sur les enfants trouvés, les galériens, les aliénés et même les pestiférés : son héroïque charité pourvut à tout ; partout où il y avait des misères à secourir, elle étendit sa main bienfaisante, sacrifiant ainsi avec bonheur des revenus considérables. Ce serait une criante injustice de ne pas attribuer à cette femme vénérable une partie de l'œuvre de Vincent de Paul, œuvre qui, après avoir étendu ses rameaux bienfaisants sur toute la France, se répandit en Italie, en Espagne, en Pologne, dans les Pays-Bas, et même en Amérique et aux Indes. Les noms des deux saints fondateurs doivent être à jamais unis dans la reconnaissance des hommes. »

La princesse Caroline était la parente de cette admirable femme, par sa mère.

Celle-ci avait eu, de son mariage avec Charles-Thomas Gibert dit de Lametz, un fils aîné prénommé Henri-Adrien-Charles-Pierre, qui devint colonel du 16^e régiment d'infanterie et officier de la Légion d'honneur. (Il s'est éteint à Fontainebleau en 1880.)

Veuve de Charles-Thomas Gibert, elle épousa un parent de son feu mari, Antoine Rouyer, qui avait été le colonel du régiment où Florestan avait été incorporé au début de sa carrière militaire. Cette parenté résulte du titre de Lametz qui appartenait en commun aux deux maris successifs de M^{lle} Le Gras de Vaubercy. Il existe aux Archives de Monaco des pièces datées de 1810 et de 1811 où l'ancien colonel du 70^e régiment d'infanterie, devenu intendant de la haute Catalogne, signe : « Rouyer de Lametz », et il a signé ainsi, notamment, des lettres qu'il adressait à M. Henri Gibert de Lametz, fils de celle qui devait devenir sa femme, lequel était alors officier dans l'armée opérant en Espagne.

Il convient de rectifier une erreur commise dans notre dernier article. Nous avons dit que le colonel Rouyer, après être devenu intendant, était mort avant la fin de l'Empire. De nouveaux documents passés sous nos yeux montrent qu'il a vécu plus longtemps. Dans les premières années de la Restauration, il a fait partie du haut per-

sonnel de l'école de Saint-Cyr. C'est dans cette période de sa carrière, semble-t-il, qu'il épousa la veuve de Gibert de Lametz.

Biographie du Prince Florestan.
Sa vie d'amateur d'art (1816-1841).

La princesse Caroline était une femme d'intelligence supérieure, douée surtout des qualités de maîtresse de maison, mais ces qualités étendues au degré où elles embrassent à la fois l'entente des affaires, si grandes fussent-elles, et les capacités administratives élevées à un niveau éminent. Ses capacités dans cet ordre étaient si bien reconnues que Guizot, rapporte-t-on, ayant à former un ministère, exprima le souhait de trouver un homme au cerveau aussi bien organisé que celui de la princesse de Monaco pour lui confier le ministère de l'intérieur. Elle complétait ainsi fort bien le prince son mari qui n'avait de goût déterminé, voire exclusif, que pour les lettres et les arts. A ses côtés, elle veillait non seulement à la bonne direction du ménage, mais elle poursuivait en outre la reconstitution des biens de sa nouvelle famille.

En ceci fut efficace l'influence de ses conseils et de son action. Le prince Honoré-Gabriel, qui succéda à son père en 1819 comme prince souverain de Monaco, devenant dès lors Honoré V, appréciait fort l'intelligence de sa belle-sœur et la consultait volontiers pour régler les affaires importantes. L'accord le plus parfait régnait entre eux (1) et ils s'aidèrent mutuellement pour entreprendre des opérations destinées à améliorer de plus en plus la situation financière de la famille. L'une des plus avantageuses fut l'achat effectué en 1827 de l'hôtel de la rue Saint-Guillaume, vaste, important immeuble et même monument historique. C'était l'ancien hôtel de Créqui, devenu au XVIII^e siècle la propriété de l'Administration des Hospices de Paris, laquelle l'avait loué au comte de Béthune par bail de mai 1772. Ce bail étant arrivé à expiration en 1824 et le comte de Béthune étant décédé, le Conseil Général des Hospices décida de mettre l'immeuble en vente. Le Roi approuva cette décision par ordonnance du 10 août 1825, et c'est ainsi que la famille Grimaldi de Monaco put acquérir cet hôtel pour le prix de 277.500 francs, somme à laquelle il fallut en ajouter une autre de 171.396 francs pour exécuter les réparations nécessitées par la remise en état de la vieille demeure seigneurale.

Une rente de 6.000 francs fut affectée sur cet immeuble au prince Florestan. Il habitait alors avec sa jeune femme un appartement au n° 12 de la rue de Tournon, près du Luxembourg. Parmi

(1) Il existe aux Archives plusieurs lettres d'Honoré V à son frère cadet Florestan où se manifeste une tendresse vraiment fraternelle.

les quelques notes de cette époque qui ont survécu et que l'on a placées au Dossier C des Archives de Monaco, nous en trouvons qui se rapportent à cet appartement que les époux arrangeaient et embellissaient. L'une d'elles a été fournie en juin 1819 par A. Drouard, peintre et doreur en bâtiments, lequel y avait exécuté des travaux de peinture et de collage de papiers peints pour une somme de 870 francs.

Des notes antérieures, datées de 1818, proviennent de Le Roy, à l'enseigne : *La palette de Rubens*, rue de Seine, 6, qui a vendu à Florestan des bordures à palmettes pour encadrer des tableaux.

Grâce à la progression constante de l'amélioration financière, Florestan pouvait de plus en plus satisfaire ses goûts d'amateur de livres et d'œuvres d'art, ainsi que sa passion du théâtre, passion dominante qui le guidait dans ses recherches de collectionneur. Au nombre des notes que l'on a pu préserver et réunir dans le dossier sus-indiqué il en est de caractéristiques, qui sont intéressantes à connaître, car rien ne révèle la tournure d'un esprit autant que l'indication des livres et des œuvres de peinture et de dessin dont il aime à s'entourer.

(A suivre)

PHILIPPE CASIMIR.

MONT-DE-PIÉTÉ DE MONACO

CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Conformément à l'article 37 des statuts et à la requête d'un groupe d'actionnaires représentant le dixième du capital social, le Conseil d'Administration convoque l'Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires pour le mardi 18 septembre, à 10 heures du matin, au Siège social.

ORDRE DU JOUR

DEMANDÉ PAR LES PÉTITIONNAIRES :

- 1° Remplacement du Conseil d'Administration ;
- 2° Nomination d'Administrateurs ;
- 3° Fixation des jetons de présence des Administrateurs ;
- 4° Lecture du rapport du Commissaire du Gouvernement et du rapport des Commissaires sur les comptes du dernier exercice social ;
- 5° Approbation des comptes et du bilan de cet exercice ; quitus à qui droit, s'il y a lieu ;
- 6° Démission ou retrait de mandat des trois Commissaires, s'il y a lieu ;
- 7° Désignation des Commissaires et fixation de leur rémunération ;
- 8° Question du Directeur.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le samedi quinze septembre mil neuf cent dix-sept, à onze heures du matin, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire, sise rue du Tribunal, n° 2, et par le ministère de M^e Antoine Blanc, son suppléant pour la durée de la guerre.

A la requête de M. Jean-Baptiste MARIN, greffier de la Justice de Paix, demeurant à Monaco, agissant en qualité d'administrateur provisoire de la succession de M. Louis-Baptiste CROVETTO, en son vivant commerçant, chef de la section des Transports à la Société des Bains de Mer, demeurant à Monte-Carlo, où il est décédé le vingt-deux juin mil neuf cent seize, fonction à laquelle il a été nommé suivant jugement du Tribunal Civil de première instance de Monaco, rendu en la

Chambre du Conseil, le vingt-deux mars mil neuf cent dix-sept.

En exécution d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal Civil de première instance de Monaco, en date du vingt-trois juillet mil neuf cent dix-sept.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur,

Du fonds de commerce « d'Agence de messageries terrestres et maritimes, Consignation, Location, Achat, Vente et Gérance d'immeubles et de terrains, Représentation d'assurances contre l'incendie, particulières, agricoles, commerciales, industrielles et contre les accidents de travail », exploité à Monte-Carlo, boulevard des Moulins, villa Le Radium, et comprenant : la clientèle ou achalandage, le nom commercial ou enseigne, les objets mobiliers, le matériel et le droit au bail des lieux où s'exploite ledit fonds.

Cette vente aura lieu sur la mise à prix de huit cent quatre-vingt-cinq francs fixée par l'ordonnance autorisant la vente et pouvant être abaissée jusqu'à cinq cents francs, ci.....Fr. 885 >

La consignation pour enchérir est de cinq cents francs, ci.....Fr. 500 >

Fait et rédigé par M^e Antoine Blanc, soussigné, à cet effet commis, comme suppléant M^e Alexandre Eymin, notaire mobilisé.

Monaco, le vingt sept août mil neuf cent dix-sept.

Signé : A. BLANC.

Société Nouvelle de la Brasserie et des Etablissements Frigorifiques de Monaco

AVIS

Messieurs les porteurs d'obligations de la Société Nouvelle de la Brasserie de Monaco sont informés que le coupon 11 des obligations sera mis en paiement à partir du 1^{er} septembre 1917, au Siège social de la Société, avenue de Fontvieille.

La Caisse sera ouverte, à cet effet, tous les vendredis, de 10 heures à midi et de 2 à 4 heures.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

BAINS DE MER DE MONACO

PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert tous les jours
de 7 h. du matin à midi et de 3 à 6 h. $\frac{1}{2}$ du soir

LEÇONS DE NATATION
DOUCHES (jet ou pluie)
MASSAGE (manuel et électrique)

Un service de Car-automobile
dessert l'Etablissement
et part toutes les demi-heures
de la place du Casino

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)
MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.
Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.
Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE de Crédit Industriel & Commercial & de Dépôts

Société Anonyme. Fondée en 1865
Capital : 55.000.000 - Réserves : 21.000.000

Siège Social : MARSEILLE, Rue Paradis, 75

AGENCE DE MONACO :
43, Rue Grimaldi (Condamine)

Escompte du Papier de Commerce
Paiements et envois de Fonds :: Chèques
Lettres de Crédit :: Ordres de Bourse
Régularisation de Titres :: Dépôts de Titres
Dépôts de Fonds à vue productifs d'intérêts
Paiement de tous coupons Français et Etrangers
Location de coffres-forts :: Dépôts de colis précieux
Change de monnaies étrangères

La Société Marseillaise possède dans le Midi un réseau d'Agences très complet en même temps qu'une succursale à Paris et des correspondants directs dans toutes les villes de France et de l'Etranger.

BULLETIN DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 26 août 1916. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 29.125, 36.744, 52.090, 11.267, 50.720.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 18 janvier 1917. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 53.797.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 10 février 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 16.116.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 28 mars 1917. Trois Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 69.024, 69.025 et 69.026.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 13 avril 1917. Une Obligation de 300 fr. de la Société du Mont-de-Piété de Monaco, portant le n° 001.115.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 26 avril 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 13.456 et une Obligation 4 % de la même Société, portant le n° 120.485.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423, 35.975, 40.987, 45.870, 48.058, 82.833.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 087.456 et 134.360.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 7 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13.499 et 40.994.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 10 mai 1917. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 38.319, 39.386, 39.387.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 25 mai 1917. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 026.045, 034.197, 034.205 et 034.217.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 juillet 1917. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 54.960, 54.975, 54.976 et 54.977.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 6 juillet 1917. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17.891 à 17.905 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 21 juillet 1917. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 38.390, 41.515, 41.761 et 48.337.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 29 janvier 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 53.397.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1917.